



Procès-Verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

Vendredi 22 septembre 2023

Espace culturel Scélia – Sargé les le Mans

1. Présentation de la soirée par l'animateur Pierre BERICH

Ouverture de la soirée à 19h10

Présentation de l'Ordre du Jour :

1. Mot d'accueil et Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
2. Mot d'accueil du Maire de Sargé les le Mans
3. Mot d'accueil du Président du club de l'AS Sargéenne
4. Indications et essai des boitiers
5. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022 – Vote électronique
6. Présentation du rapport moral 2022/2023 par le Secrétaire Général
7. Approbation du rapport moral 2022/2023 – Vote électronique
8. Présentation des comptes financiers de la saison 2022/2023 par le Trésorier
9. Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes – Vote électronique
10. Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 par le Trésorier
11. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes – Vote électronique
12. Autorisation préalable en vue d'un achat immobilier – Vote électronique
13. Intervention du Président de la CDSOE
14. Election d'un représentant des clubs sarthois à l'Assemblée Générale de la LFPL suite à une place vacante - Vote électronique
15. Intervention des invités
16. Discours du Président
17. Clôture de l'Assemblée Générale

A. Mot d'accueil et ouverture de l'Assemblée Générale par le président du district

M. DAVY souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants des clubs et des invités officiels. Il remercie le maire de Sargé les le Mans, M. Marcel Mortreau pour l'accueil dans sa commune.

M. DAVY déclare l'Assemblée Générale ouverte.



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





B. Intervention de M. MORTREAU Marcel, Maire de Sargé les le Mans

M. MORTREAU, maire de Sargé les le Mans remercie le District d'avoir choisi sa commune pour la tenue de son assemblée générale annuelle.

C. Intervention de M. AUBERT Freddy - Président de l'AS SARGEENNE

M. Freddy AUBERT, remercie le district et l'ensemble des clubs de leur venue. Il présente son club à travers une vidéo.

D. Représentativité de l'Assemblée

Nombre de Clubs convoqués : 137

Nombre de Clubs présents : 103, représentant 75,18 % de l'ensemble des clubs

Nombre de voix : 881

Nombre de voix représentées : 689, représentant 78,20 % du total des voix

Clubs convoqués présents : A.C. AIGNE, J.S. ALLONNES, U.S. ARNAGE PONTLIEUE, S.C. BALLONNAIS, BEAUMONT S.A., LA PATRIOTE BONNETABLE, U.S. BOULOIRE, A. S. BRETTE, A.S. CERANS FOULLETOURTE, A.S. CHAHAINES MARCON, U.S. CHALLES-GRAND LUCÉ, ESP.S. CHAMPFLEUR, C.S. CHANGE, U.S. CHANTENAY VILLEDIEU, C. OM. CASTELORIEN, ESP.S. CHERRE, A.S. CLERMONT CREANS, U.S. CONLIE DOMFRONT, ÉLAN SPORTIF DE CONNERRÉ, E.S. COUDRECIEUX, J.S. COULAINES, U.S. COULANS LA QUINTE, F.C. COULONGE, GR.SP. INTERCOMMUNAL DU SAOSNOIS, A.S. CURES, A.F.C. DANGEULOISE ESPOIRS ; EL.S. DISSAYEN, FOOTBALL CLUB DE DOLLON-THORIGNÉ, ECOMMOY F.C., FILLE SPORT, U.S. DES ALPES MANCELLES FOOTBALL, A.S. FYE, F.C. GESNES LE GANDELIN, U.S. GUECELARD, A.S. JUIGNE S/ SARTHE, F.C. LA BAZOGE, U.S. LA CHAPELLE D'ALIGNÉ, U.S. LA CHAPELLE ST REMY, VELO S. FERTOIS, R.C. FLECHOIS, LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB, CERC.O. LAIGNE ST-GERVAIS, U.S. BREILLOISE, U.S. LUARTEISE, J.S. LUDOISE, C.S. DES CHEMINOTS DU MANS, ASPPT LE MANS, C.S. SABLONS GAZONFIER, A.S. LE MANS VILLARET, UNION LE MANS SUD, L'INTERNATIONALE DU MANS, A.S. DE LA POLICE DU MANS, LOMBRON SP., C.A. LOUE, S.C. LUCEAU, U.S. VILLAINES-MALICORNE, U.S. MANSIGNE, S.C. MAROLLAIS, LA VIGILANTE DE MAYET, A.S. MEZERAY, ENT.S. MONCEENNE, ASSOCIATION DES SUPPORTERS DE MONT SAINT JEAN, A.S. MONTMIRAIL MELLERAY, F.C. MOULINOIS, A.S. MULSANNE – TELOCHE, LE MANS FOOTBALL CLUB, A.S. NEUVILLE /SARTHE, STE S. NOYEN S/ SARTHE, U.S. OIZE, C.S. PARCEEN, AM.S. PARENNE, J.S. PARIGNE L'EVEQUE, LA FRANCAISE DE PONTVALLAIN, A.S. REQUEIL, ET. DE LA GERMINIERE, SABLE S/ SARTHE F.C., AM.S. SARGEENNE, U.S. SAVIGNE L'EVEQUE, F.C. PAYS DE SILLE, C.S. SILLE LE PHILIPPE, U.S. NAUTIQUE SPAY, ANILLE BRAYE FOOTBALL, F.C. ST CORNEILLE, AERO S.C. ST COSME EN VAIRAIS, F.C. SAINT GEORGES – PRUILLE, J.S. ARCEENNE, A.S. ST JEAN D'ASSE, U.S. ST MARS LA BRIERE, U.S. ST OYEN ST BIEZ, A.S. ST PATERNE, A.S. ST PAVACE, F.C. ST SATURNIN LA MILESSÉ, ST VINCENT SP., STE JAMME SP., A.S.E. STE OSMANE, F.C. JOUE L'ABBE - LA GUIERCHE, TELOCHE F.C., U.S. TENNIE ST SYMPHORIEN, SPORTING CLUB TRANGÉ CHAUFOUR DEGRÉ, S.C. TUFFE, U.S. VIBRAYSIENNE, J.S. VOLNAYSIENNE, ESP.S. YVRE L'EVEQUE, U.S. YVRE LE POLIN



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





Clubs convoqués absents : U.S. AUBIGNE RACAN, U.S. BAZOUGES CRE S/ LOIR, AUVERS POILLÉ BRULON F.C., F. CHAMPAGNE SPORT, C.OMN. CORMES, A.S. LE BAILLEUL – CROSMIERES, A.S. ETIVAL LES LE MANS, S.L. LA CHAPELLE DU BOIS, AM.S. LA CHAPELLE ST AUBIN, A.S. LAMNAY, GAZELEC S. DU MANS, U.S. DES GLONNIERES, A.S. CTE INTER ETS MUTUELLES DU MANS, U.S. SETRAM, F.C. VAL DU LOIR, F.C. LOUPLANDE, S.A. MAMERTINS, F.C. MARIGNE LAILLE, ESP.S. MONTFORT LE GESNOIS, C.S.F. CARREFOUR, U.S. OISSEAU LE PETIT, U.S. PRECIGNE, F.C. ROUEZ CRISSE, AV.S. RUAUDIN, J.S. SOLESMIENNE, U.S. SAINT DENIS D'ORQUES, E.S. ST GEORGES LE GAULTIER, U.S. GERVAISIENNE, ET.S. ST LONGIS, U.S. ST MARS D'OUTILLE FUTSAL, KUSTO'FOOT, AM.S. VAAS, OLYMPIQUE VALLONNAIS, U.S. VION.

E. Approbation des Procès-Verbaux des Assemblées Générales du 30 septembre 2022

Le Procès-verbal a été publié sur le site du district de la Sarthe de Football le 30 novembre 2022.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix,
630 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	566	89,84
Contre	15	2,38
Abstention	49	7,78

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022 est adopté à 89,84 % des voix exprimées.

F. Rapport Moral 2022-2023 présenté par le Secrétaire Général – Stéphane MARANDEAU

Il m'appartient de vous présenter le rapport moral. Le rapport moral retrace l'activité du District dans toute la saison écoulée.

Le district de la Sarthe c'est **137 clubs – 23 352 licenciés (233 licenciés N-1) - 7 763 matchs joués**

Le secrétaire réalise un bilan de chaque commission du District :

- **Commission d'Organisation des Compétitions Seniors**
- **Commission d'Organisation des Compétitions Jeunes**
- **Commission Féminines Seniors**
- **Commission Féminines Jeunes**
- **Commission du Football Animation**
- **Commission de l'Arbitrage – 5 arbitres récompensés suite arrêt de l'arbitrage**



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





- **Commission du Football Diversifié**
- **Commission de Discipline**
- **Cellule de Veille – le podium du défi 0 carton : 1. Dissay Sous Courcillon, 2. Le Luart Us 1, 3. Oizé Us 1**
- **Commission des Terrains et Installations Sportives**

G. Approbation du rapport Moral da la saison 2022-2023

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix,
680 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	626	92,06
Contre	0	0,00
Abstention	54	7,94

Le rapport moral 2022-2023 est validé à 92,06 % des voix exprimées.

H. Rapport Financier – Saison 2022-2023 – Présenté par le Trésorier Général – Fabien POIRRIER

Compte-rendu financier de l'exercice 2022/2023 comptes arrêtés au 30 juin 2023.

Le Trésorier général du District de football de la Sarthe, Fabien POIRRIER présente les états financiers de l'exercice écoulé, arrêtés par la Commission des finances en date du 6 septembre 2023.

Le compte de résultat fait état d'un total des Produits s'élevant à 695 320 € et d'un total des Charges s'élevant à 562 050 €.

Le trésorier souligne que les produits exceptionnels de l'exercice clos au 30/06/2023 s'élèvent à 92 647€. Il s'agit des produits exceptionnels du fait de leur fréquence et/ou leur nature. Ces produits correspondent principalement à la valeur de cession de l'ancien siège social situé aux Sablons (bureaux + garages) cédé pour la somme de 91000 € net vendeur en avril 2023.

Pour information, cet ensemble immobilier étant totalement amorti comptablement, la plus-value comptable de cette cession s'élève ainsi à 91000 € et impacte donc d'autant le résultat net comptable de l'association.

Compte tenu de l'ensemble de ces données détaillées et commentées par le Trésorier Général, il ressort un résultat positif de **+ 133 270 €**.

Le total du Bilan s'élève **421 913 €**.

Le Trésorier Général commente par ailleurs la situation de la trésorerie de l'association.



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





Rapport sur les comptes annuels et conventions réglementées du Commissaire aux comptes

Madame Valérie RACOIS – Cabinet COMPTAFRANCE procède à la lecture de son rapport sur les comptes annuels. Elle certifie sans réserve que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2022/2023, de la situation financière et du patrimoine du District de la Sarthe de Football au 30 juin 2023. Elle explicite le fondement de son opinion et justifie ses appréciations.

Elle procède ensuite à la lecture de son rapport sur les conventions réglementées et expose qu'elle ne lui a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

a. Approbation des états financiers 2022/2023

Conformément aux statuts du District, après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix,
646 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	618	95,67
Contre	16	2,48
Abstention	12	1,86

Les comptes annuels 2022/2023 sont approuvés, quitus est donné au Trésorier Général à 95,67 % des voix exprimées.

b. Affectation du résultat de l'exercice 2022/2023

Le Trésorier Général propose l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2023 s'élevant à **+ 133 270 €** au compte « report à nouveau ».

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix
631 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	593	93,98
Contre	10	1,58
Abstention	28	4,44

L'affectation du compte de résultat proposée est adoptée à 93,98% des voix.





I. Présentation du Budget prévisionnel 2023/2024 - Fabien POIRRIER – Trésorier Général

Le Trésorier Général présente le Budget prévisionnel 2023/2024 à l'assemblée générale et décrit les grandes hypothèses retenues pour établir celui-ci.

Le Budget présenté s'équilibre à hauteur de **555 000 €**.

Conformément aux statuts du District, ce Budget prévisionnel est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix,
657 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	588	89,50
Contre	17	2,59
Abstention	52	7,91

Le Budget prévisionnel 2023/2024 est approuvé à 89,50% des voix.

J. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat de la Société Comptafrance, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Marie-Jeannine OLLIER, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration lors des comptes clos au 30 juin 2023, l'assemblée générale décide de nommer :

La société COMPTAFRANCE, dont le siège social est situé 10 rue Georges Pompidou à BOURGES (18000), représentée par Luc ROLLAND associé et exerçant au sein du bureau situé 8 Bd Cassin au MANS (72000), commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit prenant fin lors de l'approbation des comptes du 30 juin 2029, lequel déclare accepter ce mandat.

Madame Marie-Jeannine OLLIER, 10 rue Georges Pompidou à BOURGES (18000), commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit prenant fin lors de l'approbation des comptes du 30 juin 2029, laquelle déclare accepter ce mandat.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants représentant 689 voix
600 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	503	83,83
Contre	67	11,17
Abstention	30	5,00

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale à 83,83% des voix.



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





K. Autorisation préalable en vue d'une acquisition immobilière

Le Trésorier expose à l'assemblée générale la situation locative du District de la Sarthe de Football.

Le bail avec le propriétaire actuel pour le siège social expirera au mois d'avril 2024.

Les locaux situés au 225 rue de Beaugé au Mans vont être mis en vente par la Ligue des Pays de la Loire. En tant que locataire, le district est prioritaire en cas de volonté d'achat.

Conformément aux statuts, le trésorier demande donc l'autorisation préalable de l'AG accordée au président du district de procéder à une acquisition immobilière du local professionnel de 715 m² situé 225 rue de Beaugé au Mans sur la section cadastrale MY n°396, dans la limite maximale d'un prix d'acquisition de 1 000 000 € - un million d'euros - sous conditions suspensives principales à savoir :

- Obtention d'un ou plusieurs prêts immobiliers sur une durée minimale de 20 ans
- Obtention d'une subvention FAFA en conséquence

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

103 votants, 689 Voix exprimées
653 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	497	76,11
Contre	87	13,32
Abstention	69	10,57

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale à 76,11 % des voix.

L. Présentation du service Accompagnement clubs LFPL

Laurent YDIER, coordinateur Conseil aux clubs, présente le service accompagnement clubs de la ligue des Pays de la Loire (missions et actions)

M. Rapport technique 2022/2023

a) Vincent Garnier CTD – PPF.

- Bilan des formations réalisées
- Stagiaires reçus aux différentes formations D.E.S / B.E.F / B.M.F
- La filière de formation : nouveautés
- Parcours de Performance Fédéral
- Sections Sportives Scolaires
- Sélections départementales



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





b) Meddy CHAUVINEAU – CTD – DAP

- ✓ Présentation du DAP = Développement & Animation des Pratiques
- ✓ Opération TOUTES FOOT – Appel à projet
- ✓ LABEL Jeunes & Féminines

c) Florian FREMEAUX – Agent de développement

- ✓ Programme Educatif Fédéral
- ✓ Les Nouvelles Pratiques : Foot en Marchant

N. Election à la délégation des clubs de district aux AG de la Ligue des Pays de la Loire

- Intervention de Bernard PASQUIER, président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales expliquant la candidature de M. HERISSON Damien qui a été validée par la commission du 31 aout 2023.
- Election courant jusqu'à la fin du mandat du Comité Directeur actuel soit juin 2024.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

	VOIX	%
Pour	568	94,82
Contre	31	5,18

M. HERISSON est élu à 94,84 des voix exprimées.

N. Intervention de M. SASSO Olivier, Conseiller Départemental en charge des Sports

O. Intervention de M. ESOR Didier, Président de la Ligue des Pays de la Loire

P. Allocution de M. DAVY Frédéric, Président du District

Q. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District

Clôture de l'Assemblée Générale à 22h15.

Le Secrétaire du District
Stéphane MARANDEAU

Le Président du District
Frédéric DAVY



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>

